Ô Messager d’Allah ! Certes Allah n’a pas honte de la vérité ! La femme doit elle se purifier lorsqu’elle fait un rêve érotique ? – Oui, répondit le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut), si elle voit le liquide.

Umm Salamah (qu’Allah l’agrée) relate : « Umm Sulaym, la femme d’Abû Ṭalḥah, est venue questionner le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) : « Ô Messager d’Allah ! Certes Allah n’a pas honte de la vérité ! La femme doit elle se purifier lorsqu’elle fait un rêve érotique ? – Oui, répondit le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut), si elle voit le liquide. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Umm Sulaym Al-Ansâriyah (qu’Allah l’agrée) vint un jour questionner le Prophète (sur lui la paix et le salut) à propos d’un sujet concernant les parties intimes, [sujet] où l’on a l’habitude d’éprouver de la gêne. C’est pourquoi elle introduit sa question par un préambule afin de ne pas gêner les personnes [autour]. Elle dit : « Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, qui est le Véridique, ne s’interdit pas de parler d’une chose vraie [même] si elle peut gêner, tant que celle-ci est utile. » Lorsqu’elle eût fini son introduction, qui avait pour objectif d’atténuer [la gêne occasionnée], elle entra dans le vif du sujet et demanda : « Une femme qui se voit en rêve en train d’avoir des rapports sexuels, doit-elle se purifier ? » Le Prophète répondit qu'elle devait se purifier, mais [seulement] si elle constatait la présence de liquide dûe au plaisir. »

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3351